

AADL 3

LANCEMENT DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR LES SOUSCRIPTEURS

Page 5

LIGUE 1 MOBILIS

**LE DERBY
CRB-USMA
À BARAKI**

Page 14

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5225 | Mercredi 12 mars 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

PÉTROLE

**LE PRIX DU BRENT
TERMINE À 66,03
DOLLARS**

Page 4

TEBBOUNE INAUGURE LE COMPLEXE DE DESSALEMENT DE CAP DJINAT 2

UN NOUVEAU CAP POUR LA SÉCURITÉ HYDRIQUE EN ALGÉRIE

Page 3



DÉSTOCKAGE DE 35 000 TONNES
DE POMME DE TERRE

**UNE QUANTITÉ SUFFISANTE
POUR RÉGULER LE MARCHÉ**

Page 5



Ph : Kh. R. Negab

**CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE NATIONALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**LA LOI EN VIGUEUR N° 25-01
PRÉSENTE DES INSUFFISANCES
ET MANQUEMENTS**

Page 16

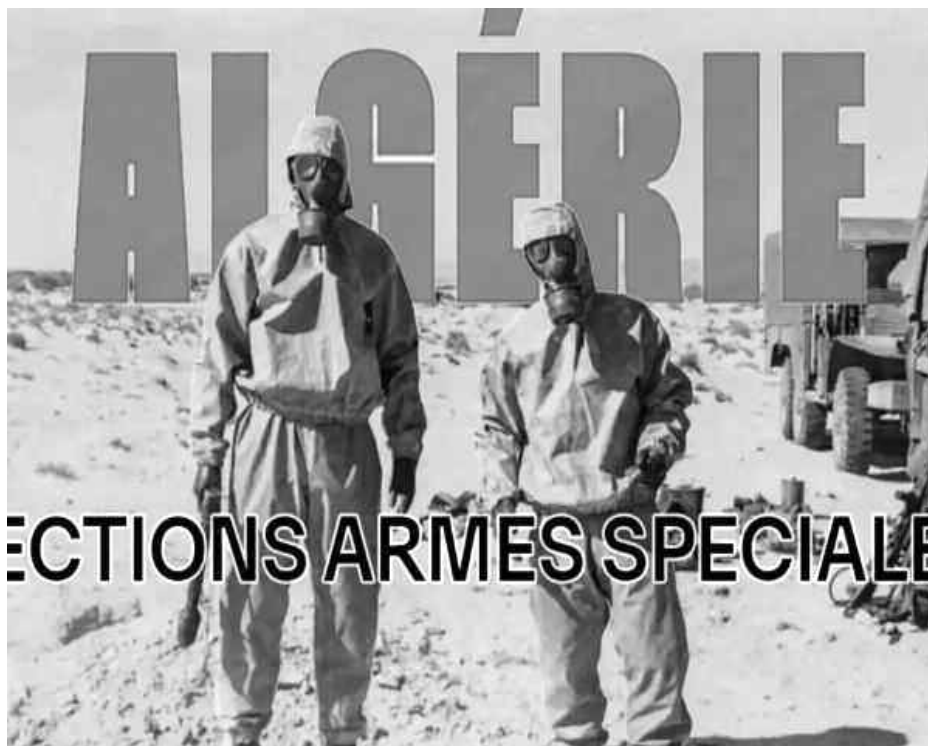
CRIME DE GUERRE :

L'historien français Christophe Lafaye révèle comment l'armée française a utilisé des gaz chimiques en Algérie

L'historien français Christophe Lafaye, dont les travaux ont été mis en avant dans le film documentaire « Algérie, sections armes spéciales », diffusé sur la Radio Télévision Suisse (RTS) le 9 mars dernier, s'est exprimé, lundi, sur la chaîne 3 de la Radio algérienne, révélant avoir suivi l'entraînement des militaires français qui se préparaient à partir en Afghanistan, affirmant que « les militaires répétaient les techniques mises en œuvre en Algérie ».

PAR ROSA CHAOUI

Dans son intervention, il explique avoir vu ces militaires qui utilisaient des retours d'expérience des sections armées en Algérie sans utiliser l'élément chimique parce que la France a signé des traités en 1993 interdisant l'usage d'armes chimiques, mais ils utilisaient des archives qui parlaient des combats souterrains pour se préparer. Audio Player Christophe Lafaye déclare avoir rencontré en 2015 un ancien combattant affecté par ces gaz chimiques util-



isés par l'armée française en Algérie. Christophe Lafaye déclare avoir noté cette information, mais, plus tard, dit-il, j'ai rencontré en 2015 un ancien combattant affecté par ces gaz chimiques utilisés par l'armée française. Et j'ai compris le caractère spécial et dangereux pouvaient ces gaz sur les algériennes et les algériens réfugiés dans les grottes. Il convient de rappeler que les souvenirs et les archives personnelles de soldats français et de combattants ou de civils algériens sont

convoqués par Claire Billet, la réalisatrice du film, à l'appui d'une démonstration qui s'appuie sur les travaux de l'historien Christophe Lafaye, engagé dans un mémoire d'habilitation de recherche consacré à ce sujet. Ainsi, et malgré de nombreux obstacles administratifs, Christophe Lafaye, spécialiste d'histoire militaire, a exhumé plusieurs documents qui décrivent comment la décision politique a été prise, en mars 1956, comme en atteste un courrier

du commandant supérieur interarmées de la 10e région militaire (qui couvre l'Algérie) au secrétaire d'Etat aux Forces armées (terre), Maurice Bourguès-Maunoury, intitulé : *Utilisation de moyens chimiques*. En septembre 1956, le compte-rendu d'une réunion tenue à l'état-major des Armées produit une étude de politique générale d'emploi des armes chimiques en Algérie. Le but était d'infecter les grottes où se réfugient les insurgés que les documents de l'époque qualifient de *hors-la-loi*, faire prisonniers ou tuer leurs occupants, et les rendre impraticables. Dès lors, l'armée effectue des tests pour déterminer le produit à utiliser dans chaque cas particulier, les modes d'emploi et les personnels qui devront se consacrer à ces missions : une batterie armes spéciales (BAS) est créée en décembre 1956. Une centaine de sections seront réparties sur tout le territoire algérien par le général Salan. Le plan Challe révisera cette organisation en 1959. Les produits sont prélevés dans les stocks de la Grande Guerre. Il s'agit de CN2D, conditionné dans des grenades et dans des pots : un dérivé arsénié (Adamsite ou DM) combiné à de la chloroacétophénone (CN) très toxique. Selon Christophe Lafaye, 8 000 à 10 000 gazages ont été conduits pendant toute la guerre. L'historien en a documenté 440, qu'il a fixés sur une carte. L'inventaire complet reste à faire. Il a fallu attendre 1993 pour que la France vote l'interdiction définitive des armes chimiques et de leur fabrication. R.C.

LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE LA NATION AVANCE :

Remise des résultats provisoires des élections

Le 11 mars 2025, une rencontre importante a eu lieu au sein des institutions nationales algériennes. Le président du Conseil constitutionnel, Omar Belhaj, a reçu Karim Khalfan, président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), accompagné de membres de l'Autorité. Cet entretien a marqué une étape cruciale dans le processus électoral national, avec la remise des résultats provisoires du renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la Nation, effectué le 9 mars 2025.

Contexte des élections et leur importance

Le renouvellement partiel des membres du Conseil de la Nation représente un événement politique majeur dans le système législatif algérien. Ce processus, qui se déroule tous les trois ans, vise à garantir une représentation démocratique et renouvelée au sein de la chambre haute du Parlement. Lors de ces élections, 50% des sièges du Conseil de la Nation sont concernés, un mécanisme essentiel pour maintenir l'équilibre des forces politiques et assurer la représentation des diverses régions du pays. Les élections du 9 mars 2025 ont donc été cruciales pour la consolidation des institutions de la République et pour l'alignement avec les principes de transparence et

de justice électorale. Elles ont été supervisées par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), un organisme chargé de garantir l'intégrité et la légalité du processus électoral.

Les échanges entre les institutions

Lors de la rencontre entre Omar Belhaj et Karim Khalfan, ce dernier a remis au président du Conseil constitutionnel les résultats provisoires du scrutin ainsi que les procès-verbaux des opérations de dépouillement et de centralisation des résultats. Cette remise officielle marque le début de l'examen de la validité des résultats par le Conseil constitutionnel, une étape essentielle avant la proclamation des résultats définitifs.

La transparence et la rigueur dans la gestion des résultats électoraux sont des priorités absolues pour les autorités algériennes, d'autant plus que le renouvellement du Conseil de la Nation est un moment clé pour assurer la stabilité politique du pays.

Le rôle de l'ANIE et du Conseil constitutionnel

L'Autorité nationale indépendante des élections, sous la présidence par intérim de Karim Khalfan, a joué un rôle central dans l'organisation et le suivi de ces élections. Depuis sa création, l'ANIE œuvre pour garantir des élections libres, trans-

parentes et crédibles, dans le respect des principes démocratiques. La remise des résultats provisoires à la présidence du Conseil constitutionnel est une formalité qui marque la fin d'un processus électoral intense et le début de la phase de validation des résultats. Le Conseil constitutionnel, en tant qu'organe chargé de superviser la conformité des élections avec la Constitution et les lois du pays, prendra en charge la vérification des résultats provisoires. Ce processus inclut la confirmation que toutes les procédures ont été suivies correctement et qu'aucune irrégularité n'a eu lieu. Une fois cette étape terminée, les résultats définitifs seront proclamés, officialisant ainsi le renouvellement partiel des membres du Conseil de la Nation.

Un processus électoral qui reste sous haute surveillance

La rencontre de ce mardi 11 mars 2025 illustre la transparence et le sérieux avec lesquels les institutions algériennes traitent les processus électoraux. Le renouvellement partiel du Conseil de la Nation est un élément clé du système politique algérien, et les autorités nationales, en particulier l'ANIE et le Conseil constitutionnel, ont montré une volonté de garantir l'intégrité du processus. Les résultats provisoires remis par Karim Khalfan témoignent de l'engagement con-

tinu des autorités électorales à rendre compte de manière claire et rigoureuse du déroulement des élections. Cela est particulièrement important pour renforcer la confiance des citoyens dans leurs institutions et encourager une participation politique active.

Les perspectives futures

L'élection du 9 mars 2025, bien qu'ayant donné lieu à des résultats provisoires, a été un pas important vers la stabilisation des institutions démocratiques en Algérie. Le Conseil constitutionnel procédera maintenant à l'examen détaillé des résultats avant de publier les résultats définitifs. L'Algérie continue ainsi de renforcer ses institutions démocratiques en veillant à la régularité des élections, dans un cadre où la participation citoyenne et la confiance envers les autorités compétentes sont primordiales. À l'avenir, le processus électoral continuera d'évoluer pour répondre aux attentes des Algériens en matière de transparence et de démocratie, avec l'accompagnement constant des organes compétents tels que l'ANIE et le Conseil constitutionnel. Ce renouvellement partiel du Conseil de la Nation, bien que symbolique, reste un moment clé dans la dynamique politique du pays et pour l'engagement des citoyens dans la construction de leur avenir démocratique.

TEBBOUNE INAUGURE LE COMPLEXE DE DESSALEMENT DE CAP DJINAT 2 :

Un nouveau cap pour la sécurité hydrique en Algérie

Hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a supervisé l'inauguration du complexe de dessalement d'eau de mer de Cap Djinat 2, situé dans la wilaya de Boumerdès, sur la côte méditerranéenne de l'Algérie. L'événement marque une avancée significative pour le pays dans sa quête pour garantir une sécurité hydrique durable face aux défis liés à la gestion de l'eau.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Ce projet, d'envergure nationale, est un pas important vers l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, un enjeu stratégique majeur pour l'Algérie.

Un projet stratégique pour renforcer la sécurité en eau

L'Algérie, un pays marqué par un climat aride, fait face depuis plusieurs années à une pénurie croissante d'eau. La faible pluviométrie et la surexploitation des nappes phréatiques, couplées à une population en constante augmentation, ont conduit le gouvernement à chercher des solutions alternatives pour sécuriser l'approvisionnement en eau. L'un des choix les plus significatifs a été le recours à la technologie du dessalement de l'eau de mer. L'inauguration de l'usine Cap Djinat 2 est ainsi perçue comme une réponse innovante et durable aux besoins croissants en eau potable, non seulement pour la région de Boumerdès, mais aussi pour d'autres wilayas côtières. Ce complexe s'ajoute aux précédentes initiatives dans le domaine du dessalement, renforçant la capacité de production nationale.

Une infrastructure de haute capacité

Le complexe de Cap Djinat 2 s'étend sur une superficie de 18 hectares, ce qui témoigne de l'envergure du projet. Sa capacité de production de 300 millions de litres d'eau par jour est un véritable atout pour la région. Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de diversification des sources d'approvisionnement en eau, visant à réduire la pression sur les ressources naturelles terrestres et à garantir un approvisionnement stable et continu en eau potable. Lors de la cérémonie d'inauguration, le président Abdelmadjid Tebboune a pris un moment pour saluer les efforts fournis pour mener à bien ce projet. *Nous ne pouvons qu'être fiers de ce que nos filles et nos fils ont réalisé en Algérie, a déclaré le président, soulignant l'im-*



plication des ingénieurs et des ouvriers algériens dans la construction de cette usine.

L'inauguration en présence des autorités

Le président Tebboune a supervisé l'inauguration de ce complexe de dessalement en compagnie des ministres en charge des secteurs concernés par l'eau, l'environnement et l'industrie. Accompagné de son équipe, il a pris connaissance des différentes étapes de réalisation de l'usine et a assisté à un exposé détaillant les caractéristiques techniques du projet. Il a également exprimé sa satisfaction quant à l'achèvement du projet dans des délais remarquablement courts. En effet, le développement du complexe Cap Djinat 2 a été réalisé avec une rapidité qui témoigne de l'efficacité des équipes de travail locales et de la coordination entre les différentes parties prenantes.

Un projet 100% algérien

Un des éléments qui a marqué cette inauguration est le fait que le projet a été entièrement réalisé par des mains algériennes. L'usine de dessalement Cap Djinat 2 est l'un des exemples les plus visibles de l'expertise locale dans un domaine technique aussi complexe. Ce projet démontre les compétences croissantes du secteur industriel algérien, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau. Le président Tebboune n'a pas manqué de souligner cet aspect en déclarant : *En un temps record, ce projet a été achevé par des mains algériennes. Je leur en suis reconnaissant, et les remerciements ne suffisent pas pour*

exprimer notre gratitude pour ce qu'ils ont accompli. Cette réalisation met en lumière la capacité du pays à exécuter des projets de grande envergure avec ses propres ressources humaines, une dimension qui devient de plus en plus essentielle dans le développement du pays.

L'importance de l'usine Cap Djinat 2 dans le contexte national

La question de l'eau est un enjeu majeur pour le développement de l'Algérie. Avec une grande partie de son territoire soumis à un climat désertique, l'Algérie est l'un des pays les plus touchés par la rareté de l'eau dans le monde. Le dessalement de l'eau de mer représente donc une alternative cruciale pour garantir un approvisionnement fiable en eau potable, notamment pour les grandes villes côtières comme Alger, Oran, et Annaba. Le complexe de Cap Djinat 2 fait partie d'un plan global du gouvernement algérien visant à développer la capacité de dessalement dans le pays. En augmentant la capacité de production d'eau de mer dessalée, l'Algérie peut réduire sa dépendance aux ressources souterraines et améliorer l'approvisionnement en eau potable, notamment dans les régions les plus vulnérables. Le projet de Cap Djinat 2 constitue également une étape importante dans l'effort du pays pour soutenir la croissance démographique et les besoins industriels croissants en eau. L'usine sera en mesure de fournir de l'eau potable de haute qualité pour plusieurs millions d'habitants de la région, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie

des Algériens.

Un modèle de développement durable

L'un des objectifs principaux de ce projet est de promouvoir un développement durable et de limiter les impacts environnementaux. L'Algérie a entrepris de nombreux efforts pour que ses projets industriels, notamment dans le domaine du dessalement, respectent les normes écologiques. En intégrant des technologies de pointe et des pratiques respectueuses de l'environnement, le pays cherche à minimiser les effets négatifs de l'industrialisation sur l'environnement marin et terrestre. Ce projet s'inscrit également dans un contexte international où les questions liées à l'eau deviennent un axe stratégique pour de nombreux pays. Le dessalement de l'eau de mer pourrait devenir, à l'avenir, une technologie clé pour d'autres régions confrontées à des problèmes similaires d'approvisionnement en eau, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Les perspectives d'avenir

L'inauguration du complexe de Cap Djinat 2 est seulement une première étape dans une série de projets à venir. Le gouvernement algérien prévoit d'augmenter sa capacité de dessalement pour répondre aux besoins futurs en eau potable et garantir un avenir plus sûr pour ses citoyens. De plus, la réussite de ce projet pourrait ouvrir la voie à de nouvelles collaborations avec des partenaires internationaux dans le domaine de l'eau, consolidant ainsi le rôle de l'Algérie en tant qu'acteur régional majeur en matière de gestion de l'eau. Le développement du dessalement pourrait également avoir un impact positif sur l'économie algérienne, en créant de nouveaux emplois, en renforçant les infrastructures locales et en stimulant l'innovation dans le secteur des technologies environnementales. L'inauguration du complexe de dessalement de Ras Djinat 2 marque un tournant important dans la politique de gestion de l'eau de l'Algérie. Grâce à des efforts soutenus et à une volonté politique forte, le pays a franchi un nouveau cap dans son développement infrastructurel et technologique. En consolidant sa capacité en matière de dessalement, l'Algérie prépare son avenir et assure une meilleure qualité de vie à ses citoyens, tout en affirmant son expertise dans un domaine essentiel pour son développement durable. Le projet Ras Djinat 2 est un modèle de réussite pour le pays, qui montre que, même face aux défis, il est possible de trouver des solutions adaptées, fiables et locales pour répondre aux besoins de la population en matière d'eau.

H.M.

BANQUE EXTÉRIEURE
D'ALGERIE**Autorisée à opérer
en tant que banque
commerciale en
France et en Europe**

La Banque Extérieure d'Algérie a récemment obtenu une autorisation majeure pour son expansion internationale. En effet, après l'approbation de l'Autorité de régulation et de surveillance française le 24 octobre 2024, et la validation par la Banque centrale européenne le 16 janvier 2025, la banque a reçu l'agrément nécessaire pour fonctionner en tant que banque commerciale en France et en Europe. Cette autorisation marque un tournant important pour la banque algérienne, qui pourra ainsi renforcer ses services et sa présence en Europe. Elle prévoit l'ouverture de cinq nouvelles succursales dans les principales villes françaises, ce qui témoigne de l'importance stratégique de ce marché pour la banque.

**Un pas en avant pour les
services bancaires entre
l'Algérie et l'Europe**

Avec cette nouvelle licence, la Banque Extérieure d'Algérie pourra offrir des services bancaires complémentaires, facilitant les échanges financiers entre l'Algérie, la France et le reste de l'Europe. Cette expansion devrait renforcer les liens économiques entre les deux rives de la Méditerranée, tout en permettant à la banque de mieux répondre aux besoins de ses clients en Europe. L'ambassade de France en Algérie a exprimé son soutien à cette initiative et se dit prête à accompagner la banque dans sa stratégie de développement, notamment en facilitant l'ouverture de ses futures succursales en France.

**Une ouverture sur le marché
européen**

Cette autorisation marque également l'ouverture d'une nouvelle ère pour la Banque Extérieure d'Algérie, en lui offrant une plateforme pour mieux connecter les deux marchés et proposer des solutions bancaires directes, efficaces et adaptées aux besoins des clients transnationaux. Avec cette nouvelle licence bancaire, la banque algérienne devient un acteur plus compétitif sur la scène internationale. En conclusion, cette expansion constitue une étape stratégique majeure pour la Banque Extérieure d'Algérie qui pourra ainsi renforcer sa présence en Europe tout en facilitant les opérations bancaires pour ses clients entre l'Algérie et les pays européens.

PÉTROLE

**Le prix du Brent
termine à 66,03 dollars**

Les cours de l'or noir ont reculé, lundi soir, plombés par les craintes sur l'état de santé de l'économie américaine, alors que les inquiétudes sur un déséquilibre entre une offre trop abondante et une demande en retrait persistent. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en mai, a perdu 1,54% à 69,28 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en avril, a lâché 1,51% à 66,03 dollars.

MISE EN SERVICE DU PORT DES HAUTS-PLATEAUX

Un pas important pour le développement logistique en Algérie

Le port des Hauts-Plateaux, situé à Tiksar dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, a officiellement été mis en service.

Cette inauguration a eu lieu sous la supervision du ministre des Transports, Saïd Sayoud, en présence des ministres du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Mohamed Boughari, et du Commerce intérieur et de la régulation du marché, Tayeb Zitouni. Ce projet stratégique vise à renforcer les infrastructures logistiques de l'Algérie et à améliorer l'efficacité du transport commercial dans le pays. Le port des Hauts-Plateaux est un port sec, une zone de transit de marchandises qui offre un grand avantage logistique, notamment grâce à sa proximité avec une ligne de chemin de fer. Cette infrastructure permettra de faciliter le transport des conteneurs par voie terrestre, ce qui est crucial pour le développement économique de la région. Lors de l'inauguration, un train de conteneurs en provenance du port de Béjaïa a été déchargé, marquant ainsi le début de son activité.

**Un projet stratégique
pour la région et l'économie
nationale**

Ce projet est une réponse aux défis liés à la gestion des ports traditionnels en Algérie, qui subissent une pression crois-



sante, notamment le port de Béjaïa.

Le ministre des Transports a souligné que le port des Hauts-Plateaux va permettre de désengorger les ports côtiers en facilitant le transit des marchandises, ce qui contribuera à fluidifier les échanges commerciaux et à stimuler les exportations.

Le ministre a également rappelé que ce port est une réalisation importante qui s'inscrit dans la vision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour moderniser les infrastructures logistiques du pays. Le relèvement des ports secs et leur mise à disposition des ports nationaux est un choix stratégique pour optimiser les opérations portuaires et soutenir l'économie algérienne. Avec la mise en service de cette nouvelle infrastructure, l'Algérie franchit une étape importante vers l'amélioration de sa compétitivité

logistique.

**Un avenir prometteur
pour le commerce algérien**

Le port des Hauts-Plateaux va non seulement contribuer à la croissance économique de la région, mais aussi à l'amélioration de l'efficacité du secteur des transports en Algérie. Grâce à sa position géographique stratégique et à ses installations modernes, ce port représente une véritable aubaine pour les exportateurs algériens. En conclusion, cette inauguration marque un tournant dans le développement des infrastructures logistiques de l'Algérie, et le port des Hauts Plateaux sera sans aucun doute un acteur clé dans la croissance du commerce et des exportations du pays.

L'ALGÉRIE OUVRE DE NOUVEAUX MARCHÉS

Lancement des exportations d'appareils électroménagers vers la Tunisie, la Jordanie et le Yémen

plusieurs ministères

Selon un communiqué du Ministère des Transports, la cérémonie de lancement a eu lieu en présence du ministre des Transports, Saïd Sayoud, du ministre du Commerce Extérieur et de la Promotion des Exportations, Mohamed Boughari, du

ministre du Commerce Intérieur et de la Régulation du Marché National, Tayeb Zitouni, ainsi que du directeur général des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouch. Ensemble, ils se sont rendus au centre d'exportation du groupe Condor à Bordj Bou-Arréridj pour donner le coup d'envoi officiel de cette opération.

**Une nouvelle étape pour
le secteur de l'exportation
en Algérie**

Ce lancement s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification des exportations algériennes, en mettant l'accent sur le secteur de l'industrie locale, notamment les appareils électroménagers. Cette initiative vise à renforcer la position de l'Algérie sur les marchés internationaux et à promouvoir la compétitivité des entreprises algériennes à l'échelle régionale et mondiale.

L'exportation de cette cargaison représente une avancée significative dans l'ambition de l'Algérie de développer ses exportations non pétrolières et d'ouvrir de nouveaux marchés pour ses produits industriels.



DÉSTOCKAGE DE 35 000 TONNES DE POMME DE TERRE

Une quantité suffisante pour réguler le marché



Le marché de la pomme de terre ne souffrira plus des perturbations sur les prix. La société algérienne de régulation des produits agricoles a procédé au déstockage de 35 000 tonnes de pomme de terre afin de gérer la période de soudure et d'éviter les pénuries.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Pour corriger certains dysfonctionnements, les pouvoirs publics ont entamé le processus de régulation de la pomme de terre, aliment essentiel dans la consommation. Le respirable de l'Onilev (office interprofessionnel des légumes et viandes) Redouane Harouni a déclaré à la presse que suite aux instructions du min-

istre de l'Agriculture « nous avons décidé de déstocker exceptionnellement une quantité de pomme de terre durant le mois de Ramadhan afin de baisser les prix ». Le prix est plafonné à 75 DA le kilo et d'importantes quantités de la production locale est attendue à partir du 20 mars prochain précise le même responsable. Mieux encore, ce stock est suffisant pour gérer la période de soudure du mois d'avril et de mai où généralement il faudra attendre des jours pour une récolte supplémentaire. D'autant que la récolte attendue de la ville d'El Oued a été perturbée par les rafales de vents de sable, ce qui a retardé l'arrivée des cargaisons pour le marché national. Les professionnels de la filière ont relevé que « des prix en hausse atteignant les tarifs de 130 à 140 DA le kilo dans certains marchés d'où le lancement de l'opération qui sera salutaire pour stabiliser l'offre ». A noter que le mécanisme de régulation des légumes, fruits et viandes blanches a pour objectif d'ajuster l'offre en fonction de la

demande. Le DG de l'Onilev confirme également que « les mêmes stocks concernent le poulet avec un prix de 330 DA le kilo dans les étals ». Les opérations de régulation touchent aussi l'oignon et l'ail en précisant que leurs quantités respectives sont de 50.000 tonnes et 9000 tonnes. Pour éviter la surenchère sur ces deux produits, l'office a fixé les prix pour l'ail dont le kilo oscille entre 500 et 700 DA alors que pour l'oignon, le prix ne saurait dépasser les 50 DA. Il se pourrait que dans certaines régions, les prix peuvent augmenter mais non de manière excessive comme les années précédentes. Selon le dernier décompte du ministère de l'Agriculture, la production actuelle est performante avec 4,5 millions de tonnes avec une baisse significative de la semence importée. Pour réaliser l'objectif de l'autosuffisance pour ce féculent, l'Etat a décidé de ne plus recourir aux importations et de consacrer 54.000 hectares de terres pour produire la pomme de terre en hors saison. F. A.

TOURISME

Vers l'ouverture d'une antenne du groupe HTT à Adrar

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a annoncé, lundi à Adrar, le projet d'ouverture dans cette wilaya d'une antenne du groupe public Hôtellerie, tourisme et thermalisme (groupe-HTT). Le ministère du tourisme envisage l'ouverture d'une antenne du groupe HTT dans la wilaya d'Adrar à l'effet de se rapprocher de la gestion et de l'accompagnement des structures d'accueil relevant du secteur dans cette wilaya du Sud du pays, a affirmé la ministre lors de l'inspection de l'hôtel Touat (classé 4 étoiles), dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya. Mme. Meddahi a salué les efforts fournis par les responsables du secteur pour la modernisation et la rentabilisation des structures d'accueil, à l'instar de l'hôtel Touat, dont la capacité d'accueil a été portée de 64 à 120 chambres, en plus de son renforcement en structures d'accompagnement répondant aux normes requises. L'opération s'inscrit dans le cadre du programme national lancé par le ministère de tutelle et portant sur la gestion par le groupe HTT de 80 structures hôtelières publiques, une opération qui a touché

jusqu'ici 70 structures à l'échelle nationale, a-t-elle fait savoir. La ministre s'est également félicitée de l'expérience modèle de recyclage par l'hôtel des eaux usées pour être réexploitées à des fins d'irrigation des espaces verts, une expérience qui, a-t-elle dit, contribuera à la préservation de l'environnement et la consolidation du développement durable. Sur site, elle a procédé à la remise de titres d'exploitation d'ateliers d'artisanat et des agréments d'agences de tourisme et de voyage. La ministre s'est ensuite rendue dans la commune de Reggane où elle a inspecté le chantier d'un hôtel, récupéré par voie judiciaire, pour être confié au groupe HTT, avant de mettre l'accent sur le respect des procédures administratives en vue de finaliser ce projet stratégique, au regard de sa position dans une zone de transit entre les wilayas d'Adrar et de Bordj Badji-Mokhtar. Les travaux de réalisation, suspendus à hauteur de 40% d'exécution, devront reprendre au mois de mai prochain pour être livrés dans un délai de huit (8) mois, au plus tard, a indiqué la ministre. Elle a insisté, à cette occasion, sur la mobilisation des différents organ-

ismes publics et techniques pour accompagner, en compagnie du groupe HTT, la réalisation et la réception de ce projet dans les délais impartis. La récupération des établissements hôteliers à Adrar, après que le jugement les concernant ait été définitivement rendu public, traduit la volonté des hautes instances du pays de promouvoir le tourisme intérieur et saharien, créateur d'emplois, a souligné la ministre, ajoutant que la promotion des activités touristiques sont tributaires de l'accroissement des capacités d'accueil et l'amélioration de la qualité des prestations. Se rendant dans la commune de Tamset, Sud d'Adrar, pour visiter le site archéologique, connu sous le nom de grotte du ksar de Temassekht, la ministre a salué le rôle important joué par les acteurs associatifs et les opérateurs pour accompagner les autorités locales dans la promotion de ce site, une destination touristique de renommée nationale et internationale. Et d'ajouter que le secteur entend organiser prochainement un salon international du tourisme à Adrar, afin de concrétiser les objectifs de promotion du tourisme.

AADL 3

Lancement de la plateforme numérique pour les souscripteurs

La Direction générale de l'amélioration du développement du logement (AADL) a annoncé le lancement de sa plateforme numérique dédiée aux souscripteurs du programme AADL 3, à partir d'aujourd'hui, mardi 11 mars 2025, à 11h00.

Une plateforme dédiée pour les souscripteurs du programme AADL 3

La plateforme numérique est exclusivement réservée aux personnes inscrites dans le cadre du programme AADL 3. Elle permettra aux souscripteurs de valider leurs comptes et de télécharger les documents nécessaires pour finaliser leur inscription. La direction d'AADL a encouragé tous les concernés à accéder à cette plateforme via le site officiel : www.aadl.dz.

Instructions pour l'activation du compte et le téléchargement des documents

Pour guider les souscripteurs, l'AADL a publié une vidéo explicative sur sa page Facebook. Cette vidéo montre comment accéder à la plateforme via le lien www.aadl.dz et explique les étapes pour activer le compte en saisissant les informations personnelles des souscripteurs. Une fois le compte activé, chaque souscripteur devra créer un mot de passe sécurisé et mettre à jour ses informations personnelles. Ensuite, ils devront confirmer ces informations via la plateforme. Enfin, les souscripteurs pourront télécharger le formulaire d'inscription ainsi que la déclaration sur l'honneur, les imprimer, et charger les documents requis pour compléter leur dossier.

Une étape cruciale pour la finalisation des inscriptions

Le lancement de cette plateforme numérique représente une étape importante dans le processus d'inscription au programme AADL 3. Il permettra une gestion plus efficace des dossiers des souscripteurs, tout en facilitant les démarches administratives. Les souscripteurs doivent donc veiller à bien suivre les instructions et à compléter leur dossier dans les délais impartis.



PETITS MAUX DE RAMADHAN

Lutter contre les brûlures d'estomac

Très fréquente, les remontées acides sont des brûlures d'estomac sans gravité mais désagréables voire gênantes. Si l'origine de ces troubles est multiple, une mauvaise hygiène de vie et le stress peuvent les engendrer. Voici donc quelques conseils pour les éviter.



Les actes qui annulent le jeûne





PETITS MAUX DE RAMADHAN

Lutter contre les brûlures d'estomac

Très fréquente, les remontées acides sont des brûlures d'estomac sans gravité mais désagréables voire gênantes. Si l'origine de ces troubles est multiple, une mauvaise hygiène de vie et le stress peuvent les engendrer. Voici donc quelques conseils pour les éviter.

Tout le monde est sujet aux remontées acides au moins une fois dans sa vie, ces sensations d'acidité au niveau de l'estomac désagréables et gênantes survenant en mangeant ou pendant la digestion. Appelées - brûlures épigastriques - en médecine, elles ne sont pas dangereuses pour la santé mais sont la conséquence d'un dérèglement de l'équilibre gastrique appelé - reflux gastro-oesphagien - (RGO). En temps normal, le bol alimentaire traverse le sphincter inférieur de l'œsophage pour atteindre l'estomac. Cette jonction étanche s'ouvre sur le passage de la nourriture puis se referme afin d'empêcher le reflux du contenu de l'estomac. Mais parfois, il arrive que le sphincter se relâche et occasionne ainsi une remontée du contenu de l'estomac dans l'œsophage. L'acidité renvoyée provoque alors des brûlures sur sa paroi, les remontées acides, à l'origine de dou-



leurs. Parmi les causes sont reconnus l'ingestion d'aliments trop gras ou acides au cours des repas ainsi que le stress, le tabac et l'alcool, qui stimulent tous la sécrétion d'acide gastrique dans l'œsophage. Ainsi, si des attaques acides se manifestent plus de deux fois par semaine, la consultation chez un médecin est primordiale. Lui seul pourra analyser les causes précises de ces brûlures et dépister un éventuel RGO. Un traitement médicamenteux sera prescrit afin d'éliminer ces remontées acides. Dans le cas où le stress est la cause majeure de

ces brûlures, une prise en charge psychologique est nécessaire en parallèle de médicaments. Puisqu'une mauvaise alimentation peut en être à l'origine, il est important de prendre quelques précautions au cours des repas et adopter une bonne hygiène de vie alimentaire, pour éviter l'apparition de remontées acides. Il convient de limiter sa consommation d'aliments trop riches en graisses, notamment les viandes épaisses, les fromages au lait entier ou les pâtisseries, sans oublier les fritures et panures. L'afflux de leurs

lipides favorise le relâchement du sphincter, augmente les sécrétions acides de l'estomac et fatigue le muscle constricteur de l'estomac freinant la digestion. Aussi souvent que possible, ils sont à remplacer par des viandes maigres, de la volaille, du poisson, des œufs, des yaourts au lait écrémé et les cuissons à la vapeur, à l'étuvée ou en papillotes. Côté boissons, les jus de fruits acides (orange, citron, pamplemousse, agrumes...) et les boissons riches en caféines (cola, café...), sont aussi à surveiller. Elles favorisent le relâchement du sphincter inférieur de l'œsophage et l'acidité du contenu gastrique. A l'inverse, l'eau minérale plate, aromatisée ou faiblement gazeuse est recommandée. Aucun interdit aussi sur les féculents à base de céréales (pain, pâtes, riz complet) et les aliments riches en fibres (haricots, pois chiche et autres légumineuses), qui ne produisent pas d'augmentation de l'acidité du contenu de l'estomac mais le neutralisent, rendant les reflux gastriques beaucoup moins douloureux. A cela, il est important de réduire les quantités d'aliments ingérés au cours des repas et éviter les assiettes trop copieuses. Il est aussi recommandé de ne pas se coucher directement après avoir mangé. Ces deux habitudes ont pour habitude de déclencher des douleurs si des reflux gastriques se manifestent.

CONSERVATION D'ALIMENT

Peut-on garder une boîte de conserve ouverte au frigo ?

Comme leur nom l'indique, les boîtes de conserve fermées sont conçues pour être stockées durant de longs mois. Mais dès que vous les ouvrez, c'est une autre histoire. Une fois entamées, elles ne peuvent pas être conservées n'importe comment. Peut-on garder une boîte de conserve ouverte au frigo ? Les boîtes de conserve étaient autrefois fabriquées en étain. Lorsqu'une boîte de conserve de ce type était ouverte, de l'oxygène pénétrait dans le métal. Une réaction chimique pouvait alors se produire, notamment avec des produits acides comme la sauce tomate. Ce phénomène donnait aux aliments un goût métallique et présentait un risque d'irritation pour l'estomac. De nos jours, l'intérieur des boîtes est recouvert d'un coating en plastique pour empêcher des substances comme l'étain de se mêler à la nourriture. Ce coating peut cependant être endommagé, par exemple par l'utilisation d'un couteau ou d'une cuillère. Dans ce cas, l'étain peut se

mêler à l'aliment. Le coating en plastique empêche l'intérieur de la boîte de s'oxyder et d'interférer avec le contenu. Mais une fois ouverte, il existe un risque de prolifération de bactéries et de moisissures. Il vaut donc mieux transférer les restes de la boîte de conserve dans un contenant qui ferme bien, de préférence en verre ou en plastique. Placez-les ensuite au frigo. Si vous souhaitez les conserver plus longtemps, placez-les au congélateur. La nourriture restera ainsi à l'abri des bactéries et conservera son goût.

Combien de temps garder le contenu d'une boîte de conserve ouverte ?

Lorsque vous avez placé les restes d'une boîte de conserve dans un récipient hermétique, il ne peut pas être gardé indéfiniment. La durée de conservation varie selon la nature. Vous pouvez conserver 5 à 7 jours les aliments très acides, comme les tomates et leurs dérivés (passata,



concentré, soupe, etc.), les jus, les fruits, les cornichons, la choucroute et les produits en sauce à base de vinaigre. Les aliments en conserve peu acides, tels que la viande, la volaille, le poisson, la sauce, le ragoût, les soupes, les haricots, les

carottes, le maïs, les pâtes, les petits pois, les pommes de terre et les épinards peuvent être conservés pendant trois à quatre jours. Avant de consommer ces aliments, vérifiez leur aspect et leur odeur.

CARNET DE RECETTES



Soupe à l'oignon

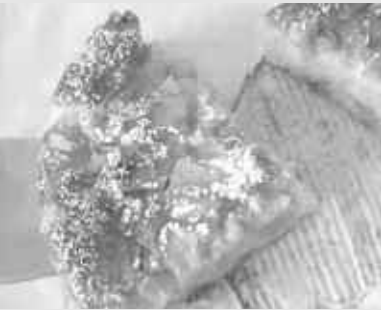


Ingrédients :
1 kg et demi d'oignon
3 c. à soupe de beurre
3 c. à soupe de farine
2 litre de bouillon de poulet
Sel et poivre noir
1 pincée de noix de muscade
1 baguette
150 g de fromage
Bouillon de poulet fait maison

Préparation :
Dans une marmite, faites fondre le beurre, ajoutez l'oignon coupez en fines lamelles remuez et surveillez l'oignon qui doit prendre une belle couleur dorée sans brûler. Ajouter la farine en pluie, en remuant Versez par dessus le bouillon de poulet, ajoutez le sel, le poivre noir et la noix de muscade. Augmentez le feu et laissez cuire au moins 30 minutes. Servir la soupe à l'oignon avec des tranches de pain au fromage déposées dessus.

Gâteau aux pommes sans œufs

Ingrédients
5 pommes
150g de farine
1 sachet de levure chimique
80 g de sucre
50 g de beurre fondu
250 ml de lait
1 c. à c. de sucre vanille (facultatif)



Préparation :
Préchauffer le four à 180 C. Beurrer et fariner un moule à manqué. Éplucher les pommes et les frotter avec du citron. les couper en petit morceaux. Disposer les morceaux de pommes dans le moule. Dans un saladier mélanger la farine la levure, le sucre et la vanille. Ajouter le lait et le beurre fondu et bien mélanger afin d'obtenir une pâte lisse. Verser la préparation sur les pommes et enfourner pour 30 min ou jusqu'à ce que la surface prenne une belle couleur dorée (vérifier la cuisson avec la pointe d'un couteau, elle doit ressortir sèche). Laisser refroidir avant de démouler.

Pavlova aux fraises

Ingrédients pour la meringue :
3 blancs d'œufs
150 g de sucre
2 c à café de



Maïzena
Pour la garniture :
200 ml de crème fraîche montée en chantilly avec 2 c. à soupe de sucre
Des fraises
Des feuilles de menthe.

Préparation de la meringue :
Préchauffez le four sur 130°C. A l'aide d'un batteur, montez les blancs en neige très ferme en commençant à vitesse moyenne puis en augmentant progressivement. Ajoutez peu à peu le sucre à la cuillère pendant que les blancs d'œufs montent. Ajoutez ensuite la maïzena, puis mélangez à nouveau. A ce stade vous pouvez utiliser la poche à douille pour former le disque de meringue, Enfournez pour 1 de cuisson à 130°C. (Si vous doublez les quantités, augmentez le temps de cuisson) Retirez du four et laissez refroidir avant de décoller. Avant de servir le dessert (au moins 1 heure avant), montez la crème fraîche bien froide en chantilly avec 2 cuillères à soupe de sucre Etalez la crème chantilly sur la meringue qui doit être bien froide. Décorez avec des fraises bien lavées. Ajoutez quelques feuilles de menthe pour la touche de couleur. Remettre au frais jusqu'au moment de servir.

Poulet aux petits-pois et aux œufs



Ingrédients:
4 à 5 cuisses de poulet
750 gr de petits pois surgelés (vous pouvez utiliser les petits pois frais)
4 à 5 œufs
1 c. à soupe de tomate en conserve
3 c. à soupe d'huile
2 à 3 carottes
1/2 oignon
1 gousse d'ail
Sel et poivre noir
1/2 c. à café du mélange coriandre/ ail en poudre
1/2 litre d'eau

Préparation :
Dans une marmite faire revenir les morceaux de poulets, avec un peu d'huile, l'oignon et l'ail réduits en purée. Ajoutez les carottes nettoyées et coupées en rondelles. Ajouter les épices et le sel puis laisser mijoter le tout pendant 10 minutes. Ajouter ensuite la tomate et couvrez d'eau. Quand le mélange commence à bouillir introduire les petits pois. Laissez cuire jusqu'à ce que la sauce soit complètement réduite. Après cuisson, retirer les morceaux de poulet. Mettre la préparation dans un plat allant au four. Cassez les œufs par dessus, et enfournez pendant 15 minutes dans un four préchauffé à 150 degrés C. Vous pouvez rôtir les morceaux de poulet au four, ou passer pour un cours moment dans un bain d'huile bien chaud. Servir accompagné des morceaux de poulet.

Soufflé au camembert



Ingrédients :
50 g de beurre non salé, et plus encore pour les ramequins
50 g de farine tout usage, et plus encore pour les ramequins
300 ml de lait entier
3 œufs, séparés jaune des blancs
200 g de camembert avec la croûte
¼ c. à café de paprika
¼ c. à café de curcuma
Noix de muscade
¼ c. à café de sel
¼ c. à café fraîchement moulu de poivre

Préparation :
Beurrez les ramequins a l'aide d'un pinceau en allant de haut en bas. Saupoudrez généreusement de farine, puis taper les ramequins à l'envers pour enlever le surplus de farine. Dans une casserole, faites fondre le beurre à feu doux. Incorporez la farine et cuire, en remuant constamment, jusqu'à ce que la farine est une couleur or pâle, environ 2 minutes. Ajoutez graduellement le lait, en remuant constamment, jusqu'à ce que le mélange épaississe, environ 3-4 minutes. Ajoutez le camembert coupé en cube et remuez jusqu'à ce que le fromage soit complètement fondu et incorporé. Ajouter le sel, le poivre, le paprika, le curcuma et la noix de muscade râpée. Retirez la casserole du feu, et introduisez les jaunes d'œuf un à un, remuez après chaque ajout, et couvrez avec un film alimentaire au contact et placez au frais. Montez les blancs en neige avec une pincée de sel, incorporez un quart des blancs en neige dans la préparation précédente pour la détendre, puis versez sur le reste des blancs en neige et mélangez délicatement. Remplissez les moules à soufflés aux deux-tiers et enfournez-les pour une cuisson d'environ 10 min.

Les actes qui annulent le jeûne



La louange est à Dieu le Créateur du monde Celui Qui existe sans début, sans fin, sans endroit, sans comment et ne dépend pas du temps, rien n'est tel que Lui et Il est Celui Qui entend et Qui voit, quoi que tu puisses imaginer Dieu en est différent, et que l'élévation en degré et la préservation de sa communauté de ce qu'il craint pour elle soient accordées à notre maître MouHammad Al-'Amîn, l'Honnête, celui qui a appelé à la religion de vérité, l'Islam la religion de tous les Prophètes du premier 'Adam au dernier MouHammad.

Les actes qui annulent le jeûne sont les suivants :

Manger, même un grain de sésame ou moins que cela, délibérément et non sous la menace, en connaissant l'interdiction, et boire, même une goutte d'eau ou une goutte de médicament.

Remarque : la poussière du chemin n'est pas préjudiciable, ni le tamisage de la farine et ce, en raison de la difficulté qu'il y a pour s'en préserver. Il n'est pas préjudiciable non plus de goûter la nourriture sans rien en avaler.

Celui qui a exagéré dans le rinçage de la bouche ou du nez si bien que de l'eau a pénétré dans son corps, celui-là a rompu le jeûne. S'il a fait sortir sa salive de sa bouche même si c'est jusqu'à l'extérieure de ses lèvres, puis l'y a réintroduite et l'a avalée, il a rompu le jeûne. Mais tant que la salive reste en contact avec sa langue, il ne rompt pas le jeûne s'il l'avale. S'il rassemble de la salive dans sa bouche et l'avale sans qu'elle soit changée, cela n'est pas préjudiciable. Quant au fait d'avaler les sécrétions du nez, de la gorge ou des poumons ou autres, il y a un détail :

– Si ces sécrétions ont été avalées à partir de l'intérieur de la bouche, cela rompt le jeûne.

– Si c'était à partir de ce qui est en-

dessous du lieu de sortie du (?), cela ne rompt pas le jeûne.

Toutefois, avaler ces sécrétions ne rompt pas le jeûne selon l'école de l'imam Abôu Hanifah, même si on les avale après qu'elles soient parvenues jusqu'à la langue.

Cependant, si le jeûneur avale sa salive altérée par la fumée de la cigarette qu'il aurait fumée avant l'aube ou par autre chose qu'il aurait consommée avant l'aube, il rompt son jeûne.

S'il a été gagné par le vomissement, puis une fois qu'il a cessé, s'il avale sa salive altérée avant de laver sa bouche, son jeûne est annulé car cette salive altérée est souillée par le vomi qui est parvenu jusqu'à sa bouche.

Quant à la fumée qui parvient dans le corps du jeûneur, provenant d'un fumeur de cigarette installé à côté de lui dans la voiture par exemple, cette fumée n'annule pas le jeûne. Il en est de même pour la fumée de l'encens et pour la respiration du parfum, cela n'annule pas le jeûne. Ce n'est toutefois pas le cas de celui qui fume lui-même une cigarette car il s'en détache des petites particules qui parviennent jusqu'à l'intérieur du corps du jeûneur qui les avale.

Le lavement par les orifices inférieurs, antérieur et postérieur annule le jeûne. De même, la goutte dans le nez et dans l'oreille annulent le jeûne si le médicament parvient jusqu'à l'intérieur du corps. Selon un avis, la goutte dans l'oreille

n'annule pas le jeûne.

Quant à la goutte dans l'œil, elle ne l'annule pas de même que l'injection à travers la peau et les vaisseaux.

Le jeûne n'est pas rompu pour celui qui s'est évanoui durant le jour de Ramadhan et s'est réveillé sans que son évanouissement ait duré toute la journée. Tandis que si l'évanouissement a duré toute la journée, de l'aube jusqu'au coucher, son jeûne n'est pas valable. Toutefois, si le jeûneur est atteint de folie, ne serait ce qu'un instant, le jeûne est rompu. De même, si les menstrues surviennent à la femme, même juste avant le coucher du soleil, son jeûne est rompu.

Quant au jeûneur qui dort, s'il lui sort du "maniyy" dans le rêve, son jeûne n'est pas rompu, contrairement à la sortie du "maniyy" par masturbation ou par contact, de façon délibérée et sans que cela ait lieu par oubli.

Celui qui a un rapport sexuel durant un jour de Ramadhan délibérément, en se rappelant le jeûne et de son propre choix, son jeûne est annulé. Quant à celui qui fait le rapport par oubli, il n'annule pas son jeûne et ne doit pas de rattrapage.

D'autre part, celui qui s'est réveillé jounoub d'un rapport ou autre, il fait le jeûne de ce jour et fait le ghousl – la grande ablution – pour la prière. Aicha, qu'Allâh l'agrée, a dit :

[rapporté par Al-Boukhâriyy] ce qui signifie : "Le Messager de Allâh

était atteint par l'aube alors qu'il était jounoub de sa femme puis il faisait le ghousl et il faisait le jeûne". Parmi les choses encore qui rompent le jeûne, il y a se retrouver dans la mécréance. La prononciation délibérée signifie qu'elle n'est pas prononcée par lapsus, qu'elle ait été dite en plaisantant ou étant en colère, de plein gré que ce soit en se rappelant le jeûne ou non. En effet, aucun acte d'adoration n'est valable de la part d'un mécréant.

Quant au fait d'embrasser l'épouse avec désir, il est interdit s'il craint l'émission de "maniyy" et il est dit que c'est déconseillée. Toutefois, il n'annule pas le jeûne lorsqu'il n'entraîne pas la sortie du "maniyy". Par ailleurs, la parole qui signifie (cinq choses annulent le jeûne : le regard interdit, le mensonge, la médisance, rapporter les paroles des uns aux autres pour semer la discorde et le baiser), cette parole n'a aucun fondement et a été attribuée mensongèrement au Prophète, Salla l-Lâhou alayhi Wa Sallam. Certaines de ces choses annulent cependant la récompense du jeûne, comme le fait de rapporter les paroles des uns aux autres pour semer la discorde.

Celui qui a rompu un jour de jeûne de Ramadhan sans excuse valable selon la religion s'est chargé d'un péché et du rattrapage immédiat après Ramadhan et le jour de la fête.

BECHAR :

Relogement de dix familles sinistrées des intempéries de septembre dernier

Une opération de relogement a été lancée hier, visant à transférer dix familles dont les habitations avaient été classées "Rouge" à la suite des intempéries qui ont frappé la wilaya début septembre 2024. Ces intempéries avaient causé des dégâts considérables, mettant en danger plusieurs structures et affectant gravement les conditions de vie des habitants.



Cette première phase de relogement a été réalisée grâce à la collaboration des services compétents de la commune, de l'Office de promotion et gestion immobilières (OPGI), ainsi que de la direction du logement, qui coordonne l'opération. Les autorités locales ont pris toutes les mesures nécessaires pour offrir un toit sécurisé aux familles sinistrées, en prenant en compte la gravité des

dégâts subis. L'opération de relogement ne se limite pas à cette première tranche de dix familles. En effet, selon les responsables, elle se poursuivra dans les semaines à venir, avec le relogement d'autres familles dont les habitations ont également été classées comme dangereuses après l'éva-

luation des dégâts. Cette étude a été menée par des équipes techniques spécialisées, qui ont pris en compte les risques pour la sécurité des occupants et des infrastructures environnantes. Les autorités locales ont assuré que le processus se poursuivra de manière ordonnée, en fonction de

la situation de chaque famille et des résultats des évaluations techniques. L'objectif est de garantir la sécurité et le bien-être des citoyens touchés par ces catastrophes naturelles, tout en poursuivant les efforts pour reconstruire et renforcer les infrastructures dans la région.

EL BAYADH

La bataille de "Khellaf" à Brezina, une autre épopée de la lutte armée contre le colonisateur français

La bataille de "Khellaf" à Brezina (sud d'El-Bayadh) est l'une des épopées de la glorieuse Guerre de libération nationale, au cours de laquelle les moudjahidine ont infligé de lourdes pertes aux forces coloniales françaises, démontrant un courage et un sacrifice exemplaires pour la patrie. Cette bataille a eu lieu le 10 mars 1957 dans la région de ksar Khellaf, à l'est de la ville de Brezina, oasis située à environ 90 km de la ville d'El-Bayadh, une région qui a été le théâtre de nombreuses embuscades et batailles menées par les moudjahidine contre l'armée coloniale durant la Révolution. Parmi les hauts faits d'armes menés par les valeureux djounoud de l'Armée de libération nationale (ALN) dans cette région des Hauts-Plateaux de l'Ouest, la bataille de Khellaf demeure la plus marquante, rapporte le service du patri-

moine historique et culturel de la Direction des moudjahidine et des ayants-droit. Gravée dans la mémoire collective, elle a eu lieu lorsqu'une katiba de l'ALN composée de 75 combattants sous le commandement du défunt moudjahid Rahmouni Slimane, dit "Si Boucherit", s'est dirigée vers ksar "Khellaf". Vers 8h10, les moudjahidine avaient tendu une embuscade visant le commandant de la caserne militaire des forces ennemies stationnées à Brezina. L'embuscade s'est ensuite transformée en bataille, qui s'est poursuivie jusqu'au coucher du soleil. Durant cette bataille, Laradj Laradj est tombé au champ d'honneur, tandis que deux autres moudjahidine ont été blessés, parmi lesquels les principaux acteurs de l'attaque, Rahmouni Slimane et le moudjahid Dahmane Benaïche. Ce dernier succombera plus

tard à ses blessures. De son côté, l'armée coloniale a subi de lourdes pertes, avec 32 soldats tués et trois véhicules militaires détruits, a fait savoir la même source. Il convient de rappeler que le défunt moudjahid Rahmouni Slimane, décédé en 2015, fut l'un des principaux commandants de nombreuses opérations militaires de l'Armée de libération nationale dans la troisième zone de la Wilaya V historique. Parmi ses actions notables, celle ayant ciblé le poste de garde de l'armée coloniale au lieu-dit "Dar Essof" (cité "Es-Saâda" actuellement à El-Bayadh) en 1956, qui fut sa première opération après son engagement dans la lutte armée, cette même année. Le défunt Moudjahid a également commandé la bataille de "Khellaf" et bien d'autres opérations. En outre, il a été chargé d'assurer l'acheminement d'armes et de cour-

riers entre les dirigeants de la Révolution et les états-majors de l'Armée de libération nationale. En 1961, il fut arrêté par l'occupant français et emprisonné dans la région de Kenadsa à Béchar, avant d'être libéré en juin 1962. Pour rappel, la région de Brezina a été le théâtre de nombreuses embuscades et batailles durant la Guerre de libération. Outre la bataille de Khellaf, d'autres affrontements notables y ont eu lieu, comme l'embuscade de Saâdana, menée par le héros Moulay Brahim, ainsi que la bataille de Zeboudj, l'embuscade d'El-Gor et la bataille de Kef El-Hadj Boulenouar. Ces hauts faits d'armes ont permis d'infliger de lourdes pertes à l'armée coloniale, démontrant que la flamme de la Révolution de Novembre ne s'éteindra qu'avec l'indépendance et l'affranchissement du joug colonial.

SONELGAZ

Des préparatifs pour renforcer la coopération énergétique avec quatre pays d'Afrique de l'Ouest

La société "Sonelgaz" a annoncé la préparation de réunions de concertation par visioconférence avec des responsables et des opérateurs du secteur de l'énergie au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Gambie et au Cap-Vert, afin d'examiner les opportunités de coopération possibles, a indiqué lundi un communiqué du groupe.

Cette initiative a été annoncée lors d'une rencontre entre le P.-dg de Sonelgaz, Mourad Adjal, et l'ambassadeur d'Algérie au Sénégal, Ridha Nebais, au siège de la Direction générale de Sonelgaz, en présence de plusieurs cadres dirigeants, précise le communiqué. Cette démarche, ajoute la même source, s'inscrit dans le cadre de "la mise en œuvre des directives des hautes autorités visant à renforcer



les relations économiques avec les pays africains, notamment en Afrique de l'Ouest".

A ce propos, M. Adjal a réaffirmé l'engagement de Sonelgaz à élargir ses activités dans la région, soulignant que "les résultats positifs obtenus par le groupe dans sa coopération avec la

société nigérienne d'électricité Nigelec encouragent l'organisation de réunions de concertation par visioconférence, avec les responsables du secteur de l'énergie et les opérateurs énergétiques au Sénégal et dans les trois autres pays voisins (Guinée-Bissau, Gambie et Cap-Vert), afin d'examiner

les opportunités de coopération entre ces pays et Sonelgaz".

La même source a fait état des préparatifs en cours pour organiser "une visite de travail au Sénégal, en coordination avec l'ambassade d'Algérie, dirigée par le P.-dg de Sonelgaz, en compagnie d'une délégation composée de cadres du groupe et de responsables de plusieurs entreprises publiques et privées activant dans la chaîne de valeur du secteur énergétique".

De son côté, l'ambassadeur d'Algérie a salué la performance de Sonelgaz et ses réalisations à l'international, notamment en Afrique, soulignant l'importance de soutenir l'expansion du groupe sur de nouveaux marchés, en phase avec la vision des hautes autorités tendant à renforcer la présence économique de l'Algérie sur le continent, conclut la source.

COMMERCE

8.000 infractions durant la première semaine du Ramadhan

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a enregistré, au cours de la première semaine du mois de Ramadan 2025, plus de 59.800 interventions des services de contrôle, ayant abouti à la constatation de 8.057 infractions et à l'établissement de 7.815 procès-verbaux de poursuite judiciaire, outre la proposition de fermeture de 213 locaux commerciaux, selon un bilan rendu lundi public par le ministère.

Menées par 2.548 équipes, les opérations de contrôle ont concerné les différentes étapes de l'activité commerciale, indique la même source, précisant que 51.600 interventions ont été menées au niveau des commerces de détail et de services (86%), 3.964 interventions au niveau du commerce de gros (7%), plus de 3.792 interventions dans le secteur de la production (6%) et 528 interventions dans le secteur de l'importation (1%).

Pour ce qui est du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes, 28.475 interventions ont été enregistrées, ayant permis la constatation de 3.435 infractions, l'établissement de 3.252 procès-verbaux, et à la proposition de fermeture de 56 locaux commerciaux.

Ces opérations se sont soldées par la saisie de 187.68 tonnes et 450.742 litres de produits alimentaires non conformes, dont la valeur s'élève à 36,26 millions de DA.

En outre, 303 échantillons ont été prélevés pour analyse, dont les résultats préliminaires ont révélé que seuls 18 échantillons (6%) étaient conformes,

tandis que 6 échantillons (2%) étaient non conformes et 279 échantillons sont en cours d'analyse.

En ce qui concerne le contrôle des pratiques commerciales, les équipes spécialisées ont enregistré 31.406 interventions, qui ont abouti à la constatation de 4.622 infractions et à l'établissement de 4.563 procès-verbaux.

Un montant de 254,15 millions de DA a également été découvert en transac-

tions non facturées, outre la saisie de produits d'une valeur de 2,06 millions de dinars, et la proposition de fermeture de 157 locaux commerciaux.

Quant à la nature des infractions, le ministère a précisé que le non-respect de l'obligation d'hygiène et de santé s'est taillé la part du lion avec 60%, suivi de la vente de produits impropres à la consommation (11%), du non-respect de l'autocontrôle (9%), tandis que le non-affichage des prix et

des tarifs a représenté 66% des infractions commerciales, suivi du défaut de facturation (8%) et du défaut d'immatriculation au registre du commerce (3%).

Le ministère a souligné la poursuite des opérations de contrôle dans les différentes wilayas du pays, dans le but de garantir la transparence des transactions commerciales et la protection du consommateur pendant le mois sacré de Ramadhan.

ENERGIE

Le nouveau projet de loi minière renforce la transparence et la stabilité dans le secteur

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Karima Tafer, a affirmé, lundi à Alger, que le nouveau projet de loi régissant les activités minières visait à renforcer la transparence et la stabilité dans le secteur, tout en améliorant les conditions d'investissement pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Lors d'une audition organisée par la Commission des affaires économiques, du commerce et de la planification à l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouther

Krikou, Mme Tafer a précisé que ce nouveau texte visait à simplifier les procédures d'investissement minier en vue de renforcer l'attractivité du secteur.

Le projet, qui sera prochainement soumis aux deux chambres du Parlement, prévoit des mesures incitatives visant à attirer les capitaux et les technologies, ce qui favorisera un environnement d'investissement plus durable pour les secteurs public et privé, a-t-elle souligné.

Et d'ajouter que l'élaboration de ce projet avait nécessité plus de trois années d'étude et de concertation avec les différents acteurs du domaine,

ce qui a abouti à l'introduction de nouvelles mesures visant à faciliter l'investissement.

Le cadre juridique actuel, à savoir la loi 14-05 portant loi minière, n'a pas permis d'apporter les améliorations escomptées au climat d'investissement dans le domaine minier, malgré l'importance stratégique de ce secteur, a fait remarquer la secrétaire d'Etat.

Soulignant la nécessité pour le secteur minier de répondre aux besoins du marché national, tout en renforçant les exportations afin de générer des revenus en devises, Mme Tafer a indiqué que le secteur connaît actuellement une

baisse de la production minière, à l'exception de l'exploitation des carrières, attribuant cette situation à la faiblesse des investissements publics et privés, notamment dans les minerais.

Cette situation, explique-t-elle, est due à la complexité des procédures législatives et réglementaires relatives à l'octroi des licences minières, aux restrictions imposées aux investisseurs nationaux et étrangers, au manque de garanties offertes à ces derniers, ainsi qu'à l'insuffisance des données géologiques sur les ressources minérales du pays.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les A3+ plaident en faveur d'un accès humanitaire aux Afghans

Le Groupe A3+ au Conseil de sécurité (Algérie, Somalie, Sierra Leone et Guyana) a plaidé, lundi à New York, en faveur d'un accès humanitaire aux populations dans le besoin en Afghanistan.

La situation sécuritaire dans ce pays est toujours marquée par la présence de groupes terroristes au niveau national « continue de préoccuper ». « Nous demandons à ce que l'accès humanitaire aux populations dans le besoin puisse se faire sans entrave », a affirmé la représentante de Guyana aux Nations unies, Carolyn Rodrigues, dans une allocution lue au nom du Groupe +A3 lors d'une réunion du CS sur la situation en Afghanistan. La diplomate a relevé que le dernier rapport du secrétaire général de l'Onu sur la situation en Afghanistan « fait état de difficultés auxquelles continue d'être confronté le peuple afghan sur plusieurs fronts ». « La situation humanitaire est particulièrement inquiétante. 22,9 millions de personnes ont besoin d'une assistance pour survivre en 2025 », a-t-elle alerté.

Le Groupe A3+ s'est dit « particulièrement préoccupé en matière de sécu-



rité alimentaire, plus de 92.000 enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'une malnutrition aiguë ».

Dans ce contexte, le groupe encourage les bailleurs de fonds et les partenaires de l'humanitaire « à continuer de fournir un soutien essentiel et à accroître leur contribution, étant donné la situation financière en Afghanistan ».

Par ailleurs, les A3+ ont réitéré leur « attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et

l'unité nationale de l'Afghanistan » et réaffirmé « leur solidarité indéfectible au peuple afghan ».

Mme Rodrigues a également réitéré l'appel lancé par les A3+ aux Talibans « pour que soient rouvertes toutes les écoles et toutes les universités et que toutes les lois politiques et pratiques qui établissent une discrimination à l'encontre des femmes et des filles (...) soient levées ».

« Le Groupe A3+ tient à souligner que

la participation pleine des femmes et leur accession aux postes de direction dans tous les domaines de la société est fondamentale pour garantir le développement et la prospérité de l'Afghanistan », a-t-elle déclaré, soulignant également que la situation sécuritaire en Afghanistan continue de préoccuper avec la présence de groupes terroristes au niveau national, les A3+ appellent « à accroître les efforts de lutte contre le terrorisme ».

PALESTINE

Le Premier ministre palestinien appelle à une pression internationale contre l'agression sioniste



Le Premier ministre palestinien, Mohammed Mustafa, a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour intensifier la pression sur l'entité sioniste afin qu'elle mette fin à son agression contre le peuple palestinien. Il a également demandé l'ouverture des points de passage avec la bande de Ghaza. Cet appel a été formulé lors d'une rencontre avec le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Xavier Bettel, à Ramallah, en Cisjordanie occupée, comme l'a rapporté l'agence de presse Wafa. Mustafa a exhorté les

pays de l'Union européenne à agir pour mettre un terme à l'agression sioniste, à rouvrir tous les points de passage vers Ghaza et à permettre l'entrée de l'aide humanitaire ainsi que des ressources nécessaires pour l'hébergement temporaire et la reconstruction. Il a également souligné l'urgence de mettre fin aux invasions des forces d'occupation dans le nord de la Cisjordanie, à la destruction des infrastructures et au déplacement forcé des citoyens. De son côté, Bettel a reconnu la nécessité de mettre un terme aux souffrances des Palestiniens, en particulier dans la

bande de Ghaza, et a réaffirmé le soutien continu du Luxembourg aux efforts du Gouvernement palestinien en matière d'aide humanitaire, de reconstruction, ainsi que de réformes et de développement institutionnel dans cette région durement touchée par plus de 15 mois d'agression. Il est important de rappeler que l'armée d'occupation poursuit ses opérations militaires dans les camps du nord de la Cisjordanie, une offensive qui a débuté à Jénine le 21 janvier dernier et qui s'est étendue à d'autres camps, notamment ceux de Tulkarem et de Tubas.

YÉMEN

70 corps de migrants retrouvés après le naufrage de 4 bateaux au large

Au moins 70 corps de migrants ont été retrouvés, lundi, sur les côtes du Yémen près de Yakhtul, au nord de Mokha, selon un responsable du gouvernement yéménite. Cette tragique découverte fait suite à des rapports de l'Organisation internationale pour les migrations

(OIM), qui avait signalé vendredi que 186 personnes étaient portées disparues après le naufrage de 4 embarcations de migrants au large des côtes du Yémen et de Djibouti. Le responsable a indiqué que le bilan pourrait s'alourdir alors que les opérations de recherche se pour-

suivent le long du littoral, avec l'aide des pêcheurs locaux pour récupérer les corps. Parallèlement, l'OIM a rapporté que la dangereuse route entre la Corne de l'Afrique orientale et le Yémen a coûté la vie à 558 personnes en 2024, soulignant qu'une « action

urgente est nécessaire pour sauver des vies ». En 2024, les Nations unies ont également précisé que 60.897 migrants africains avaient tenté de rejoindre le Yémen après des traversées maritimes périlleuses.

R. I. /Agences

LIGUE 1 MOBILIS

Le derby CRB-USMA à Baraki



La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé, lundi, des modifications concernant la 20e journée du Championnat de Ligue 1 Mobilis qui sera dominée par le derby algérois CRB-MCA.

Ainsi, le match entre le MC Alger (1er) et l'USM Khenchela (11e), initialement prévu le dimanche 16 mars au stade du 5-Juillet à 22h00, est avancé au

samedi 15 mars à la même heure et au même lieu, alors que le derby de la capitale entre le CR Belouizdad (2e) et l'USM Alger (3e), prévu le samedi 15 mars, se déroulera finalement le dimanche 16 mars 2025 à 22h00 au stade Nelson-Mandela de Baraki, en raison des 8es de finale de la Coupe d'Algérie programmés le 11 mars 2025. Ces changements visent à permettre l'organisation des matchs de la Coupe d'Algérie sans interférence avec le Championnat national, précise l'instance chargée de la gestion de la compétition.

Programme de la 20e journée :

Vendredi 14 mars (22h00)

JS-Saoura - US Biskra
CS Constantine - Paradou AC
JS Kabylie - MC Oran
ES Mostaganem- ES Sétif à huis clos

Samedi 15 mars 2025

MC Alger - USM Khenchela 22h00
ASO Chlef - O.Akbou 15h00

Dimanche 16 mars 2025

NC Magra - MC El Bayadh 15h00
CR Belouizdad - USM Alger 22h00

QATAR

Bounedjah rassure après une légère blessure

Baghdad Bounedjah a suscité quelques inquiétudes après sa sortie lors du match opposant Al-Shamal à Al-Arabi en Championnat qatari. L'attaquant algérien, qui a disputé la quasi-totalité de la rencontre, a dû céder sa place en fin de match, laissant craindre une éventuelle blessure pouvant compromettre sa disponibilité pour le prochain rassemblement de l'équipe nationale.

Toutefois, selon le média qatari "Al-Arab", l'état de santé du buteur des Verts est rassurant. Il ne souffre que d'une légère fatigue due à l'accumulation des matchs, notamment après

avoir joué une grande partie de la rencontre en infériorité numérique suite à l'expulsion d'un coéquipier. Ainsi, son remplacement en fin de match était davantage une mesure de précaution qu'un réel problème physique. Cette nouvelle est un soulagement pour le sélectionneur Vladimir Petković, qui compte sur Bounedjah pour les prochaines échéances des Verts. L'Algérie entamera en mars un stage de préparation en vue des rencontres cruciales face au Botswana et au Mozambique, comptant pour les éliminatoires du Mondial 2026. L'expérience et l'ef-

ficacité du buteur d'Al-Shamal seront précieuses pour mener l'attaque algérienne lors de ces rendez-vous décisifs. Auteur de 17 buts cette saison en Championnat qatari, Bounedjah reste un élément clé de son équipe et continue de prouver son importance sur le terrain. Sa présence lors du stage de l'équipe nationale ne fait désormais plus de doute, à moins d'un imprévu de dernière minute. Une bonne nouvelle pour les supporters des Verts, qui espèrent voir leur attaquant en pleine forme pour guider l'Algérie vers de nouvelles victoires.

GYMNASTIQUE

Nemour sacrée aux barres asymétriques et à la poutre au Canada



La championne olympique algérienne de gymnastique, Kaylia Nemour, a remporté les concours des barres asymétriques et de la poutre du Tournoi international Gymnix, disputés dimanche soir à Montréal au Canada. Aux barres asymétriques, Nemour a obtenu la note de (14.633 points) devant la Japonaise Asumi Morishita (13.300 pts) et la Canadienne Zoé Cardin (12.966 pts). A la poutre, la gymnaste algérienne a dominé le concours avec un note de 14.200 pts, devant la Canadienne Alyssa Guerrier-Calixte (13.533 pts) et la Japonaise Shiori Nakahama (13.333 pts). Vendredi, Nemour (18 ans) a également remporté la première place du concours général du Tournoi international Gymnix. Elle s'est hissée sur la plus haute marche du podium avec un total de 54,200 points, en obtenant 14,750 points aux barres asymétriques, 13,600 points à la poutre, 13,350 points au saut de cheval et 12,500 points au sol. Au classement général, l'Algérienne a devancé deux Canadiennes : Lia Monica Fontaine (52,800 pts) et Alyssa Guerrier-Calixte (52,100 pts). Le tournoi Gymnix est la plus grande compétition internationale de gymnastique au Canada, qui réunit certains des meilleurs gymnastes du monde, y compris l'élite canadienne.

ATHLÉTISME

Sedjati et Moula aux Mondiaux 2025 en salle

Djamel Sedjati et Slimane Moula représenteront l'athlétisme algérien aux prochains Championnats du monde en salle, prévus du 21 au 23 mars à Nanjing (Chine). Sedjati (médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de Paris-2024) et Slimane Moula (médaillé d'or aux Jeux méditerranéens 2022 d'Oran), seront tous les deux engagés sur le 800 mètres, selon la liste finale d'admission dévoilée lundi par les organisateurs.

Des chances de médailles

Même les deux vice-champions du monde « juniors » Mohamed Ali Gouaned et Haïthem Chenitef étaient qualifiés pour ces Mondiaux en salle, mais



étant donné que les règlements de la Fédération internationale n'autorisent que deux coureurs de la même nationalité sur la même distance, il a été fina-

lement décidé de retenir Sedjati et Moula, car représentant les meilleures chances de médaille. Pour rappel, Sedjati s'était qualifié avec un chrono de 1.42:86, obtenu le 14 septembre 2024 à Bruxelles (Belgique), alors que Moula avait décroché son billet par Top-liste, en 1.45:11, réalisé le 8 février 2025 à Metz (France). La période de qualification pour cette compétition avait débuté le 1er septembre 2024, et elle a pris fin le dimanche 9 mars, à minuit. Selon les organisateurs, plus de 500 athlètes (messieurs et dames), représentant quelques 120 nations, devraient se disputer les médailles qui seront mises en jeu dans 26 épreuves à l'occasion de ces Mondiaux d'athlétisme en salle.

LES DOCS DE MAÏA
MAZAURETTE



21h25

TMC

Pendant 90 minutes, Maïa Mazaurette se penche avec ses invités sur un sujet encore tabou aujourd'hui : l'orgasme. Les invités, de tous âges et de tous horizons, s'expriment et s'interrogent ensemble sur leur expérience de ce qui est appelé "la petite mort", expérience qui est très différente selon que l'on soit homme ou femme. Ils évoquent également leur première expérience, la simulation, mais aussi les préjugés qui existent encore ou les divers blocages qui peuvent empêcher l'accès au nirvana. Maïa Mazaurette a étudié des études neurologiques et biologiques sur le sujet.

FOOTBALL : LIGUE DES
CHAMPIONS



21h10

CANAL+

Ligue des champions. 8e de finale retour. Atlético Madrid / Real Madrid.

L'INTRUSE



21h10

2

Un cumul d'indices graves et concordants conduit la police à suspecter Paula du meurtre de son amie et voisine, Aline Blaumet. Mise en garde à vue par la capitaine Bouazid, la mère de famille, désemparée par ce qui lui arrive, est finalement placée sous contrôle judiciaire dans l'attente de son jugement. Jérôme ayant appris pour sa liaison avec Nicolas, il refuse qu'elle revienne au sein de la maison où Tess a désormais tissé sa toile, et demande le divorce. Acculée, Paula décide de mener seule son enquête sur Tess pour comprendre qui elle est réellement.

DES RACINES ET DES AILES



21h05

3

La guide conférencière Blandine Damieux-Verdeau suit les traces des premiers alpinistes en escaladant le mont Aiguille, offrant une vue imprenable sur les falaises qui ont servi de refuge à la Résistance. En été, un couple de bergers conduit 2500 bêtes sur les hauts plateaux du Vercors. Du côté de la Drôme, Nicolas Chenivasse a hérité d'un monument en ruine qu'il restaure. La faïencerie Revol, à Saint-Uze, a créé un célèbre gobelet en porcelaine froissée. La conservatrice Laurence Lavergne rassemble des restaurateurs du patrimoine pour remonter un lit à la duchesse au château de Suze la Rousse.



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

LES CERFS-VOLANTS DE
KABOUL



21h00

arte

Hassan, le fils des domestiques, protège Amir, peureux fils d'un commerçant de Kaboul. Les deux garçons sont comme des frères. Mais un jour, au lieu de secourir son ami agressé, Amir prend la fuite. Cette trahison résonne avec l'histoire qui se joue au même moment en Afghanistan : les Soviétiques envahissent le pays, tandis qu'Amir et son père le quittent. Vingt ans après, Amir l'exilé reçoit un appel de son ami Rahim Khan, lui disant qu'il peut encore réparer ses fautes.

NOS TRÈS CHERS ANIMAUX



21h05

5

Alors qu'un Français sur deux possède un animal de compagnie, les acteurs de ce marché utilisent différentes techniques pour jouer sur les sentiments des propriétaires afin de vendre leurs produits au prix fort. Pour créer des paradis pour leurs animaux de compagnie, certains n'hésitent pas à dépenser beaucoup pour adapter leur intérieur. Mais la plus grande part du budget des foyers pour leurs animaux est l'alimentation. Or, les produits disponibles à la vente sont peu règlementés. Pour faire soigner son animal, le montant peut également monter très haut.

ENQUÊTES CRIMINELLES

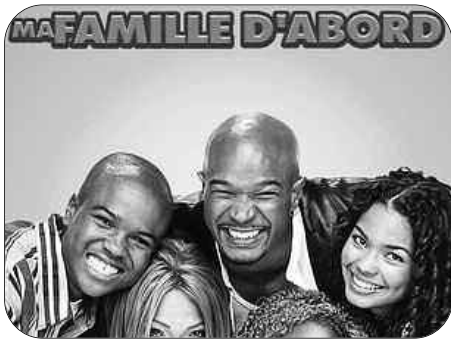


21h10

W9

En 2017, Joël Le Scouarnec, chirurgien spécialiste de la chirurgie digestive, est arrêté par la police après avoir été accusé d'agressions sexuelles par une petite fille de 6 ans. Pendant près de trente ans, cet homme de 67 ans a abusé de jeunes patients. La perquisition de son domicile par les gendarmes étend la liste de ses agressions recensées à plus de 300. En 2005, le chirurgien avait pourtant été arrêté pour détention de contenus pédopornographiques mais l'Ordre des médecins et l'hôpital de Jonzac lui ont permis de continuer son activité.

MA FAMILLE D'ABORD



21h05

gulli

En faisant le ménage, Janet trouve par hasard le journal intime de Claire. N'y tenant plus, elle se décide à le lire. Elle est très surprise d'y découvrir que sa fille envisage sérieusement d'avoir des relations sexuelles avec son petit ami Tony. Junior a un comportement irresponsable avec la voiture de Michael. Ce dernier se trouve alors forcé de le réprimander d'une façon quelque peu inhabituelle.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	05:37
Dohr	12:58
Asr	16:19
Maghreb	18:56
Icha	20:14

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

LA LOI EN VIGUEUR N° 25-01 PRÉSENTE DES INSUFFISANCES ET MANQUEMENTS

A l'occasion du la Journée nationale des personnes handicapées célébrée chaque année du 14 mars, le forum d'El Moudjahid a organisé une rencontre visant à débattre sur les lois, notamment, la nouvelle loi en vigueur, N° 25-01 relative a la protection des personnes handicapées. Pas moins de 25 associations algériennes de l'handicap ont participé à cet événement.

PAR OURIDA AIT ALI

Intervenant à cet effet, Mme Farah Acid présidente de la fondation Elias pour l'autisme et chargée de communication du collectif des Associations algériennes de l'handicap et des maladies chroniques et rares fera savoir que cette loi certes présente des aspects positifs en apportant des nouveautés, cependant, elle est insuffisante par rapport aux programmes et les instructions émises par le président de la République Abdelmadjid Tebboune. Mme Farah Acid citera entre autres la transformation numérique, les accompagnements aidant des personnes souffrantes d'un handicap. L'intervenante souhaiterait que ces manquements soient corrigés ou ajoutés ainsi que l'application de ces lois afin de permettre aux personnes handicapées l'inclusion à la scolarisation et l'intégration dans le milieu professionnel.

Ph : Kh. R. Negab



En outre, Mme la présidente de la fondation Elias précisera que la problématique et la prise en charge de ces personnes ne devrait plus relever uniquement du ministère de la Solidarité car sous cette idée de solidarité ceci donne une vision *charitable*. Ors, estime la présidente, ces personnes disposent d'un droit d'être scolarisées, et d'accéder dignement à un emploi. La présidente déplore le fait que seulement 1% de cette population possède un emploi, ce que d'ailleurs elle qualifie de discrimination. Dans le même ordre d'idée, l'intervenante fera remarquer que la problématique de ces personnes doit être régie par tous les ministères à savoir, Transport, le Travail, Education, Santé... néanmoins, la présidente demeure positive quant à la revue de cette loi laquelle est très importante car elle va jouer sur le quotidien de la personne en situation d'handicap et sur son projet de vie. Pour sa part Mr Aknine Akli, président de

l'Association nationale des malades neuromusculaires, fera savoir que la loi N° 25-01 a pour objectif d'apporter un plus en améliorant le quotidien des personnes handicapées. Malheureusement quelques insuffisances ont été constatées et ne répondent pas à nos revendications premières telles que la mise en place d'un Conseil national sous tutelle de la Présidence, nous avons aussi demandé la création des auxiliaires de vie qui sont pratiquement inexistantes pour l'accompagnement de ces personnes, évoquera également le problème d'accessibilité à des espaces publics d'une façon générale et cette nouvelle loi ne s'est pas vraiment penchée sur ces volets. En outre nous demandons l'alignement de la pension au moins au SNMG. Il s'agit surtout des choses urgentes et nécessaires et le reste viendra avec le temps, conclut Aknine Akli.

O.A.A.

L'ONU MET EN LUMIÈRE LA CRISE DE L'EAU À GAZA : UNE SITUATION DÉSASTREUSE POUR LES HABITANTS

L'Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a récemment attiré l'attention sur une crise humanitaire majeure à Gaza, où le manque d'eau potable a atteint des niveaux alarmants. Selon Rosealia Polin, responsable de l'Unicef à Gaza, seulement une personne sur dix peut actuellement accéder à de l'eau potable en toute sécurité, mettant en danger des milliers de vies.

Une situation critique pour des millions de personnes

Le mois de novembre 2024 avait apporté une lueur d'espoir lorsque 600 000 personnes ont pu retrouver l'accès à l'eau potable. Cependant, cette réouverture a été de courte durée, puisque l'approvisionnement en eau a de nouveau été interrompu. Rosealia Polin a souligné l'urgence de la situation, affirmant qu'il est vital que des milliers de familles, dont de

nombreux enfants, puissent retrouver un accès stable à l'eau. Les agences des Nations Unies estiment qu'environ 1,8 million de personnes, dont plus de la moitié sont des enfants, nécessitent de toute urgence de l'eau, des services sanitaires et de l'aide médicale. Une situation exacerbée par la coupure d'électricité imposée par Israël, qui a eu lieu dimanche dernier, perturbant les opérations de dessalement de l'eau. Cette décision a aggravé une situation déjà critique et laissé la population dans une précarité sans précédent.

Un appel urgent à l'aide internationale

Face à cette situation désastreuse, le coordinateur des affaires humanitaires de l'ONU pour les territoires palestiniens occupés, Maher Hadi, a lancé un appel pressant pour la reprise immédiate de l'acheminement d'aide humanitaire vitale. Il

a insisté sur le fait que sans un rétablissement rapide de l'approvisionnement en eau et en électricité, des millions de vies seraient en danger. Cette crise souligne l'importance d'une action humanitaire urgente pour répondre aux besoins essentiels des habitants de Gaza. Dans ce contexte de guerre et de privations, les défis sont multiples, mais l'accès à l'eau potable reste une priorité absolue pour la survie de la population. La situation à Gaza est extrêmement préoccupante, avec un nombre croissant de personnes privées d'accès à l'eau potable. Les efforts pour répondre à cette crise doivent être intensifiés, et l'aide internationale doit être une priorité pour éviter une catastrophe humanitaire majeure. Les appels à l'aide de l'ONU et des organisations locales doivent être pris en compte avec la plus grande urgence afin de sauver des vies et de soulager les souffrances des habitants de Gaza.

YOUSSEF ATTAL : L'Algérie doit remporter tous ses matchs pour se qualifier pour le Mondial 2026

Le défenseur de l'équipe nationale algérienne, Youssef Attal, a souligné l'importance de remporter tous les matchs restants dans les éliminatoires de la Coupe du Monde 2026, afin de garantir la qualification pour la compétition. Actuellement en tête du groupe 7 avec 8 points, l'équipe nationale affrontera le deuxième du groupe, le Botswana, avec 6 points, le 21 mars 2025, lors de la cinquième journée des qualifications. Ensuite, l'Algérie recevra le Mozambique, également deuxième du groupe, le 25 mars.

Un match crucial contre le Botswana

Dans ses déclarations récentes, Youssef Attal a insisté sur le fait que le match contre le Botswana se jouera dans des conditions particulières. Il a ajouté : *Il est essentiel de bien se préparer, notamment du point de vue mental, pour ce match.* Le défenseur a également exprimé sa confiance en l'importance de remporter toutes les rencontres restantes pour assurer la qualification au Mondial. Concernant le match à venir contre le Botswana, Atal a précisé que le contexte sera difficile, notamment avec la chaleur et le mois de Ramadan. *Nous savons que le match à Francistown sera compliqué, surtout qu'il se déroulera à 14h en plein mois de Ramadan. Mais il est crucial de nous préparer mentalement,* a-t-il déclaré.

Prêt à donner le meilleur de lui-même pour l'Algérie

Attal, qui a récemment marqué son premier but sous les couleurs du club qatari Al Sadd en Ligue des champions asiatique contre Al Wasl, a réaffirmé sa disponibilité pour rejoindre l'équipe nationale. *Je suis prêt à participer avec l'équipe nationale. Si je suis sélectionné pour la liste finale, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aider l'équipe lors des matchs contre le Botswana et le Mozambique,* a ajouté le joueur.

Un tournant décisif pour la qualification

Ces matchs contre le Botswana et le Mozambique seront cruciaux pour l'Algérie dans la course à la qualification pour la Coupe du Monde 2026. L'équipe, dirigée par Djamel Belmadi, est déterminée à obtenir des résultats positifs afin de continuer à rêver d'une place dans la compétition mondiale. Avec des joueurs comme Youssef Atal motivés et déterminés à tout donner pour l'équipe, l'Algérie semble bien préparée à affronter les défis qui l'attendent dans les éliminatoires de la Coupe du Monde 2026. Chaque rencontre devient un test de plus pour confirmer la place de l'équipe sur la scène mondiale, et l'objectif est clair : obtenir la victoire à chaque étape pour assurer la qualification.